

## Bulletin du lundi 22 février 2021

E-mai : [fodgfi44@gmail.com](mailto:fodgfi44@gmail.com)

### Audioconférence ministérielle du 19 février 2021

### Peu de nouveautés ... et pas plus de réponses

Cette audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale, était l'occasion de faire un point de situation au Ministère suite à la circulaire du premier ministre du 5 février 2021 et aux annonces du 18 février.

Le gouvernement préconise un renfort du télétravail dans toute la fonction publique avec un objectif de 50%.

Peu d'annonces nouvelles donc, si ce n'est un prolongement de l'auto-isolément de 7 à 10 jours, la consigne a été envoyée dans les directions et s'appliquera dès ce lundi.

### L'auto-isolément passe de 7 à 10 jours



**FO Finances** s'inquiète de la situation tendue dans les services et de l'installation d'un sentiment de lassitude.

La prévention passe en premier lieu par l'organisation de travail : horaires décalés et télétravail le plus large

possible, sur la base du volontariat, et de l'état psychologique des agents.

### Télétravail

Dans notre Ministère,  
16 000 postes ne sont pas télétravaillables.



Bercy a rappelé que le volontariat demeure la règle mais qu'il fallait se montrer persuasif.

Le ministère a atteint le taux de 50% préconisé, maintenant il faut le maintenir et augmenter le nombre de jours télétravaillés.

**FO Finances** a rappelé une nouvelle fois que tous les agents souhaitant télétravailler devaient pouvoir le faire.

Exemple : le lundi 12 février, à la DDFIP 67, seuls 27% des agents étaient en télétravail alors que 53% des agents sont équipés.

Il nous faut impérativement une cartographie pour pouvoir avancer sur ce sujet et lever certains blocages locaux.

**Fin 2020, le taux d'équipement était de 48% mais beaucoup reste à faire pour l'évolution des outils métiers, l'organisation des services ou la formation des personnels notamment.**

## Indemnisation du télétravail

**FO Finances** revendique une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne mais aussi en période exceptionnelle.

Les surcoûts estimés peuvent s'élever à plus de 100 € entre les frais de chauffage, les repas ...

Pas de réponse, l'administration se défait, une nouvelle fois, sur les négociations au niveau fonction publique.

## Risques psychologiques et isolement

**FO Finances** s'inquiète des conséquences psychologiques et du risque d'isolement des agents éloignés du collectif de travail.



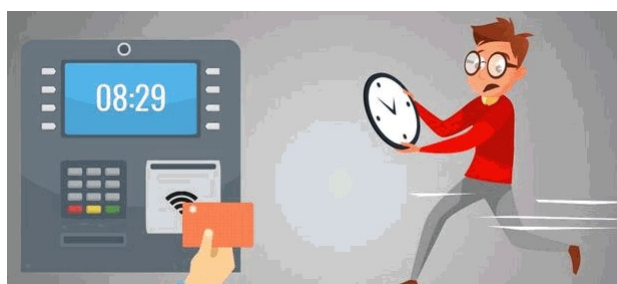
Les dispositifs de soutien et d'écoute sont pertinents mais ils doivent être complétés par des initiatives, peut être locales, permettant de détecter les agents en souffrance et de les accompagner.

L'administration va à nouveau communiquer sur la cellule psychologique, 450 saisines fin 2020.

En complément, le réseau social travaille sur des actions ciblées envers ces agents, les fédérations seront informées dans un prochain groupe de travail.

## Aménagement de travail

**FO Finances** et l'ensemble des fédérations ont rappelé leur demande de neutraliser la journée de travail, pour les agents qui ont des contraintes particulières ne leur permettant pas de réaliser leur quotité de travail, compte tenu du couvre-feu.



L'administration refuse toujours de donner des consignes générales différentes de celles de la fonction publique, en appelant au discernement des chefs de service.

## Vaccinations

**FO Finances** a demandé des informations sur la future campagne de vaccination, suite aux annonces du gouvernement ouvrant la possibilité pour les employeurs de vacciner leur personnel courant mars. L'administration a commencé à travailler sur l'organisation de la vaccination au sein du ministère en lien avec la DGAFP, pour qu'il y ait une coordination.

FO Finances regrette qu'il n'y ait aucune spécificité ministérielle mise en place pour des métiers plus exposés.

## Réunion des CHSCT

Dans la perspective de la suppression en 2022 des CHSCT, certains présidents sont tentés de se dispenser de réunir ces instances.

Ils ont pourtant démontré toute leur pertinence durant cette crise.

**FO Finances** a rappelé que la réunion des CHSCT locaux était nécessaire.

Nous avons à nouveau condamné les consignes limitant les réunions en présentiel à 6 participants et les visites de service, qui sont clairement une entrave syndicale.

Ce contexte est aggravé par la poursuite des restructurations et des déménagements de services.

**FO Finances déplore l'attitude du ministère que refuse de déroger ou d'assouplir les consignes Fonction Publique que ce soit en termes de banalisation de la journée de travail, de vaccination ou de poursuite des restructurations.**

**Il est loin le temps où les personnels de Bercy pouvaient espérer un plus « bercynien » !!!**

